



## passage oblig  pour 1 semaine au 35h00

Par **myosis95**, le **26/10/2009**   **12:29**

Bonjour,

Je travaille dans un commerce , plus particuli rement dans un magasin d'optique. Le mois de septembre et octobre ont  t  des mois calmes et par rapport aux objectifs fix s , ils ont  t  dans le rouge. Au vu de cette baisse d'activit  mon patron m'a oblig    prendre des journ es de cong s pay  , en me disant si plus tard je voulais prendre normalement mes vacances il me ferait des anticip es. Et puis comme l'activit  de redemarre toujours pas , il nous oblige   moi et mes collegues de venir travailler 35h00 une semaine au lieu des 39h00 habituelles. Tout cela a  t  verbal , il n'y a eu aucun  crit.

A t'il le droit de nous reduire notre temps de travail comme  a?

Par **miouze**, le **27/10/2009**   **05:52**

a la fin du mois il va te payer 39 c'est a lui de te fournir du travaille donc a respecter le contrat qui vous lis .

vous avez quoi comme contrat